



Notre-Dame-du-
Mont-Carmel

AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT NUMÉRO 814

Avis est par les présentes donné que lors de la séance ordinaire tenue le 7^e jour du mois de juin 2021, le conseil de la Municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel a adopté le règlement numéro 814 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 769 sur la gestion contractuelle ».

Ledit règlement est déposé à mon bureau à l'hôtel de ville où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures d'ouvertures. Ledit règlement entrera en vigueur selon la Loi.

Donné à Notre-Dame-du-Mont-Carmel ce 10 juin 2021.

Danny Roy, directeur général et secrétaire-trésorier